

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

6. Conventions entre la commune de Boisseuil et le conservatoire intercommunal de musique et de danse concernant l'intervention gratuite en milieu scolaire et périscolaire.

Dans le cadre de l'intervention du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) en Haute-Vienne en milieu scolaire et périscolaire pour l'année 2026-2027, ce dernier souhaite signer une convention pour chaque temps permettant de définir la durée et les modalités d'interventions.

Ces interventions en milieu scolaire et périscolaire sont dispensées par un intervenant du CIMD du 1^{er} septembre 2026 au 1^{er} juillet 2027.

Ces prestations sont incluses dans le contrat du CIMD dans la part fixe versée par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec le CIMD concernant les interventions de danse et de musique en milieu scolaire et périscolaire ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 18 septembre 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Pour Le 1er adjoint empêché,
La 2ème adjointe,
Annick BOURGEOIS

